

BACKFACE STUDIO
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 48 RUE CLAUDE BALBASTRE
34070 MONTPELLIER
RCS Montpellier : 953 821 469

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 2 MAI 2024

L'an 2024, le 2 mai,

Julien BORREL, Associé unique de la société BACKFACE STUDIO, société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros, divisé en 2 000 parts de 20 euros chacune, a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de modifier la dénomination sociale qui devient, à compter du 2 mai 2024, 2rel.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 3 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 3 – DENOMINATION

"La dénomination de la Société est 2rel. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Conformément à l'article R. 221-3 du Code de commerce applicable aux SARL sur renvoi de l'article R. 223-24 du Code de commerce, le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par l'article 26 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Julien
BORREL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Julien Borrel', written in a cursive style.